



2008–2009

COMPTES VÉRIFIÉS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

2008–2009

COMPTES VÉRIFIÉS



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées par courrier électronique à copyright@fao.org ou au Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications électroniques, Division de la communication, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie).

© FAO 2010

PROJET D'ÉTATS FINANCIERS 2008-09

Table des matières

	Page
<u>PARTIE A</u>	
Rapport du Commissaire aux comptes	1
Certification des états financiers	3
État I: État récapitulatif des recettes et des dépenses et mouvements des réserves et soldes des fonds	4
État II: Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds	5
État III: Situation de trésorerie	6
État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire	7
Notes relatives aux états financiers	9
Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au 31 décembre 2009	30
Annexe I: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2008-09	32
Annexe II: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07	37

PARTIE B

Rapport du Commissaire aux comptes

Le rapport du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2011/5 B.

ÉTATS FINANCIERS 2008-09**Rapport du Commissaire aux comptes****Conférence de la FAO**

Nous avons examiné les états financiers, numérotés de I à IV, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2009, les notes y relatives, numérotées de 1 à 31, le tableau 1 et les annexes I et II.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de la FAO. Ils ont été établis conformément au Règlement financier de la FAO et aux normes comptables du système des Nations Unies.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion au sujet de ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit internationales, lesquelles requièrent que nos travaux soient organisés et exécutés de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'inexactitude significative. Une vérification consiste notamment à examiner par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Elle consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Directeur général, et à évaluer la présentation générale des états financiers. Nous estimons que la vérification que nous avons effectuée constitue une base raisonnable sur laquelle fonder la présente opinion.

Opinion

Notre opinion est que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière de la FAO au 31 décembre 2009, ainsi que du résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, et qu'ils ont été établis conformément aux principes comptables de l'Organisation, énoncés dans la note 2 des états financiers, lesquels ont été appliqués d'une manière comparable à celle de l'exercice précédent.

En outre, nous estimons que les opérations de la FAO que nous avons examinées par sondage ont été, pour tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'Article 12.9 du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.



Reynaldo A. Villar
Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines
Commissaire aux comptes

15 novembre 2010

Certification des états financiers

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:



Manoj Juneja
Sous-Directeur général
Département des services internes,
des ressources humaines et des finances

Approuvé:



M. Jacques Diouf
Directeur général

Septembre 2010

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**État I: État récapitulatif des recettes et des dépenses et
mouvements des réserves et soldes des fonds**

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(en milliers d'USD)

	Notes	Fonds Divers		Total	
		Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et PNUD	2008-09	2006-07
REVENUS					
Contribution des États Membres	3	970 199	-	970 199	793 755
Contributions volontaires	4	73 193	1 127 225	1 200 418	894 275
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	5	873	8 082	8 955	14 830
Activités financées conjointement	6	30 042	-	30 042	32 348
Recettes accessoires	7	1 915	5 486	7 401	59 984
Revenus des placements – long terme	8	(15 418)	-	(15 418)	42 650
Fonds spécial des produits d'information		678	-	678	1 062
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements		1 625	-	1 625	1 745
Autres recettes diverses nettes	9	16 402	-	16 402	14 345
Gains/(pertes) liés aux différences de change	26	(6 663)	-	(6 663)	19 411
TOTAL DES REVENUS		1 072 846	1 140 793	2 213 639	1 874 405
DÉPENSES					
Programme ordinaire	10	1 053 756	-	1 053 756	925 575
Projets	10	-	1 135 307	1 135 307	849 021
TOTAL DES DÉPENSES		1 053 756	1 135 307	2 189 063	1 774 596
EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		19 090	5 486	24 576	99 809
Amortissement des obligations relatives au personnel	11	-	-	-	(45 445)
Pertes actuarielles	12	(22 052)	-	(22 052)	-
Charges d'intérêts au titre des obligations relatives au personnel	13	(94 749)	-	(94 749)	-
Programmes intéressant le personnel		-	-	-	(42 650)
Provision pour contributions à recevoir et autres avoirs	14	(6 534)	-	(6 534)	(4 442)
Provision pour placements		-	-	-	308
Revenu différé	22	14 496	-	14 496	(33 039)
Mouvement net du compte des dépenses d'équipement	27	(6 969)	-	(6 969)	6 889
Mouvement net du compte des dépenses de sécurité	28	(3 655)	-	(3 655)	-
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES REVENUS SUR LES DÉPENSES		(100 373)	5 486	(94 887)	(18 570)
Virement des intérêts sur les comptes des donateurs	19	-	(5 486)	(5 486)	(36 333)
Virements des/(aux) réserves					
Fonds de roulement	25	-	-	-	(25 197)
Compte de réserve spécial	26	6 663	-	6 663	(23 327)
Solde des fonds en début d'exercice tel que déclaré précédemment		(465 282)	-	(465 282)	(361 855)
SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		(558 992)	-	(558 992)	(465 282)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État II: Avoirs, engagements, réserves et soldes des fonds

Au 31 décembre 2009

(en milliers d'USD)

	Notes	Fonds Divers		Total	
		Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et PNUD	2008-09	2006-07
AVOIRS					
Dépôts à vue et à terme		55 406	30 836	86 242	237 812
Placements – court terme	15	-	871 200	871 200	450 022
Contributions à recevoir	16	82 391	14 712	97 103	140 502
À déduire: provision pour retards des contributions	17	(12 978)	(6 883)	(19 861)	(15 115)
Sommes à recevoir	18	41 789	-	41 789	45 824
Placements – long terme	15	294 710	-	294 710	299 654
TOTAL DES AVOIRS		461 318	909 865	1 371 183	1 158 699
ENGAGEMENTS					
Contributions reçues à l'avance	19	405	785 488	785 893	564 892
Engagements non liquidés	20	64 625	90 898	155 523	123 874
Sommes à payer	21	32 778	-	32 778	38 192
Revenu différé	22	54 099	-	54 099	68 595
Programmes intéressant le personnel	23	782 443	-	782 443	719 147
TOTAL DES ENGAGEMENTS		934 350	876 386	1 810 736	1 514 700
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS					
Fonds de roulement	25	25 654	-	25 654	25 654
Compte de réserve spécial	26	18 960	-	18 960	25 623
Compte des dépenses d'équipement	27	10 192	-	10 192	3 223
Compte des dépenses de sécurité	28	3 655	-	3 655	-
Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation	29	-	33 479	33 479	25 249
Gains/(pertes) latents sur placements	15	27 499	-	27 499	29 532
Soldes des fonds, en fin d'exercice		(558 992)	-	(558 992)	(465 282)
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		(473 032)	33 479	(439 553)	(356 001)
TOTAL DES ENGAGEMENTS, DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS		461 318	909 865	1 371 183	1 158 699

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État III: Situation de trésorerie

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(en milliers d'USD)

	2008-09	2006-07
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) net des revenus sur les dépenses (État I – Fonds général et annexes)	(100 373)	(55 211)
Ajustement pour:		
Provision pour placements	-	308
	(100 373)	(54 903)
Diminution – contributions à recevoir	43 399	52 356
Augmentation/(Diminution) de la provision pour contributions, hors impact des nouvelles conventions comptables adoptées en 2006-07	4 746	(2 972)
Diminution – sommes à recevoir	4 035	2 783
Augmentation - contributions reçues à l'avance	221 001	180 530
Augmentation – engagements non réglés	31 649	21 303
(Diminution)/ Augmentation – revenu différé	(14 496)	33 039
(Augmentation/(Diminution) – sommes à payer	(5 414)	17 244
Augmentation – plans relatifs au personnel, hors impact des nouvelles conventions comptables adoptées en 2006-09	63 296	81 910
RENTRÉES NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	247 843	331 290
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
(Augmentation) des placements – court terme, hors gains/(pertes) latents	(418 577)	(83 827)
Diminution (Augmentation) des placements – long terme, hors gains/(pertes) latents	310	(59 203)
RENTRÉES (SORTIES) NETTES DE FONDS RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE PLACEMENT	(418 267)	(143 030)
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du Fonds de roulement, hors virements du Fonds général	-	457
Augmentation du Compte de réserve spécial, hors virements du Fonds général	-	2 296
Augmentation des activités relevant du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation	8 230	13 828
Augmentation/(Diminution) – Compte des dépenses d'équipement	6 969	(6 889)
Diminution des prêts	-	(71 000)
Augmentation du compte des dépenses de sécurité	3 655	-
RENTRÉES (SORTIES) NETTES RÉSULTANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	18 854	(61 308)
(DIMINUTION)/ AUGMENTATION NETTE DES LIQUIDITÉS	(151 570)	126 952
LIQUIDITÉS EN DÉBUT D'EXERCICE	237 812	110 860
LIQUIDITÉS EN FIN D'EXERCICE	86 242	237 812

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

Pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009

(en milliers d'USD)

Chapitre	Budget net 1	Revenu différé et réserves du précédent exercice biennal 2	Virements 3	Revenu différé à l'exercice biennal suivant 4	Budget net révisé	Autres recettes effectives 5	Dépenses effectives 6	Dépenses effectives nettes	Variation des taux de change 7	Dépenses nettes au taux budgétaire 8	Budget par rapport à la variation effective 9
1. Gouvernance de l'Organisation	26 500	-	1 000	-	27 500	(514)	28 558	28 044	(568)	27 476	24
2. Systèmes alimentaires et agricoles durables	260 300	-	-	-	260 300	(14 240)	277 779	263 539	(5 779)	257 760	2 540
3. Échange de connaissances, politiques générales et activités de plaidoyer	235 400	-	(1 150)	-	234 250	(36 906)	275 392	238 486	(5 840)	232 646	1 604
4. Décentralisation, coopération à l'échelle du système des Nations Unies et exécution du programme	227 600	69 887	50	(54 157)	243 380	(33 161)	279 032	245 871	(2 503)	243 368	12
5. Services de gestion et de supervision	136 000	-	700	-	136 700	(36 206)	178 050	141 844	(5 199)	136 645	55
6. Imprévus	600	-	(600)	-	-	-	2	2	-	2	(2)
8. Dépenses d'équipement	20 100	2 770	-	(7 371)	15 499	-	15 910	15 910	(411)	15 499	-
9. Dépenses de sécurité	23 300	-	-	(4 021)	19 279	(131)	19 860	19 729	(450)	19 279	-
TOTAL BUDGET EFFECTIF	929 800	72 657	-	(65 549)	936 908	(121 158)	1 074 583	953 425	(20 750)	932 675	4 233
10. Transfert au Fonds de péréquation des impôts	94 300	-	(94 300)	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenu différé et réserves											
a. Revenu différé au titre du PCT (Ch.4)	69 887	(69 887)	-	54 157	54 157	-	-	-	-	-	54 157
b. Compte des dépenses d'équipement (Rés. Conf. 10/2003) (Chapitre 8)	4 031	(2 770)	-	7 371	8 632	-	-	-	-	-	8 632
c. Compte des dépenses de sécurité (Rés. Conf. 5/2005) (Chapitre 9)	-	-	-	4 021	4 021	-	-	-	-	-	4 021
Total	1 098 018	-	(94 300)	-	1 003 718	(121 158)	1 074 583	953 425	(20 750)	932 675	71 043

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Notes relatives à l'État IV: Ouvertures de crédits au titre du Programme ordinaire

¹ Ouvertures relevant de la Résolution 3/2007 de la Conférence, ajustées en fonction des économies et des gains d'efficacité supplémentaires, d'un montant de 22,1 millions d'USD (CL 137/4, par. 30).

² 2,8 millions d'USD prélevés sur le Compte des dépenses d'équipement pour des dépenses au titre du Chapitre 8, Dépenses d'équipement (CL 136/REP et FC 122/2) et 69,9 millions d'USD de crédits ouverts au titre du PCT 06-07, reportés à l'exercice 2008-09 (au taux de change budgétaire).

³ Virements approuvés par le Comité financier (FC 132/6).

⁴ Report à l'exercice 2010-11 de 54,2 millions d'USD au titre des ouvertures de crédits du PCT pour 08/09 (au taux de change budgétaire), de 7,4 millions d'USD au titre du Compte des dépenses d'équipement (au taux de change budgétaire) (FC 132/6) et de 4 millions d'USD au titre du compte des dépenses de sécurité (FC 132/6) (au taux de change budgétaire).

⁵ Les autres revenus effectifs indiqués dans l'État I comprennent les éléments suivants:

	000 USD
Contributions volontaires	73 193
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	873
Activités financées conjointement	30 042
Contributions de contrepartie des gouvernements en espèces	1 625
Autres revenus divers (à l'exclusion des recettes au titre du Programme monnaies et médailles de la FAO, soit 1 million d'USD)	15 425
Total autres revenus effectifs	<u>121 158</u>

⁶ Désigne les montants imputés au budget du Programme ordinaire et au PCT avant les ouvertures de crédits relatives à l'exercice biennal (respectivement 1 006 millions d'USD et 68,6 millions d'USD pour 2008-09 – voir aussi la note 10). À compter du 31 décembre 2007, par suite de l'adoption par l'Organisation des normes IPSAS, la FAO comptabilise dans l'État II la valeur actuarielle totale de ses obligations après la cessation de service. En conséquence, à compter de 2008, l'Organisation comptabilise les paiements des primes de l'assurance maladie des retraités différemment selon qu'il s'agit d'informations financières ou d'informations budgétaires. Pour l'exercice biennal 2008-09, un montant de 22 millions d'USD relatif aux primes de l'assurance maladie des retraités est inscrit en dépenses dans l'État IV, mais comptabilisé dans l'État II comme réduction des engagements au titre de l'ASMC aux fins d'information financière.

⁷ La variation des taux de change reflète l'ajustement des dépenses effectives et des autres recettes effectives, consécutif à l'application du taux de change budgétaire au lieu du taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date des transactions lors de la conversion des opérations libellées en euros.

⁸ Dépenses au taux budgétaire: dépenses effectives ajustées en fonction de la variation des taux de change.

⁹ Variation entre le budget net révisé et les dépenses nettes au taux budgétaire. La résolution 2009/3 de la Conférence, autorise le virement au compte des dépenses d'équipement d'un montant de 2,5 millions d'USD sur l'excédent de 4,2 millions d'USD à utiliser lors d'exercices biennaux futurs. En conséquence, l'excédent net final ajusté et le solde du compte des dépenses d'équipement après la prise en compte de ce virement s'élèvent respectivement à 1,7 million d'USD et 11,2 millions d'USD.

Notes relatives aux états financiers

1. L'Organisation

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (l'Organisation) a été créée le 16 octobre 1945. Elle a son siège à Rome, en Italie. Elle a pour objectif d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

Le Programme de travail de l'Organisation est approuvé par la Conférence des États Membres. Les crédits budgétaires votés sont financés par des contributions annuelles des États Membres et Membres associés établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à l'expiration de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT) qui couvriront les dépenses pendant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés et les crédits ouverts au titre des Chapitres 8 et 9, qui sont virés respectivement au compte des dépenses d'équipement et au compte des dépenses de sécurité afin d'être utilisés lors d'exercices financiers ultérieurs.

Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, qui soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds de dépôt et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds au titre d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou faire fonction d'agent d'exécution pour des projets financés par le PNUD exécutés par d'autres agents. Les contributions volontaires et fonds reçus comprennent des versements effectués pour le remboursement de certaines dépenses liées à la fourniture de services techniques, services de gestion et services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

En accord avec les principales agences multilatérales de financement de l'agriculture, l'Organisation fournit à des pays des services de soutien à l'investissement dans le cadre de missions financées conjointement, services dont le coût lui est remboursé sur une base convenue de partage des coûts.

2. Récapitulation des principes comptables

Exercice

L'exercice comptable porte sur deux années civiles consécutives.

Méthode de préparation

Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) qui sont appliquées de manière systématique sauf si l'adoption d'une autre procédure comptable est exigée par une résolution des organes directeurs de l'Organisation ou par les UNSAS, ou si le changement améliore la présentation des états financiers.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Revenus

Les revenus sont comptabilisés à la date de leur exigibilité, à l'exception des contributions volontaires, des fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations et des activités cofinancées. Lesdits revenus sont comptabilisés proportionnellement au degré d'achèvement d'une activité d'un projet, tel que mesuré en termes de dépenses.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées à la date de leur engagement.

Matériel, mobilier et véhicules

Le coût de l'équipement, du mobilier et des véhicules est inclus dans les dépenses de l'année où ils sont achetés.

Monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis, devise fonctionnelle de l'Organisation.

Monnaies étrangères

Au 31 décembre 2009, tous les avoirs et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont convertis en USD au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de présentation des états financiers. Les différences de change sont portées au compte des recettes et dépenses et virées au Compte de réserve spécial. Les recettes et dépenses en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars EU au taux de change opérationnel des Nations Unies qui correspond approximativement au taux effectif du marché à la date des transactions considérées.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur boursière déterminée sur la base du portefeuille total. La variation de la valeur est enregistrée dans un élément séparé des réserves appelé « gains/pertes latents sur placements ». Les gains et pertes dus à une variation de la valeur marchande ne figurent dans les recettes ou les dépenses qu'en cas de liquidation des placements, qui se traduit par une plus-value ou moins-value effective. L'Organisation classe ses placements comme « négociables », puisqu'ils ne font pas l'objet de transactions fréquentes en vue de gains à court terme mais ne constituent pas non plus des placements à échéance fixe conservés jusqu'à maturité.

Plans relatifs au personnel

À compter du 31 décembre 2007, l'Organisation a modifié sa pratique comptable concernant les prestations après cessation de service dans le cadre de l'effort global entrepris à la FAO pour adopter intégralement les normes comptables internationales pour le secteur public. En conséquence, l'organisation a décidé d'utiliser la méthode du corridor pour comptabiliser les gains et pertes actuariels. Selon cette méthode, les gains et pertes actuariels excédant 10 pour cent de la valeur de l'engagement actuariel sont étalés sur la durée d'activité moyenne résiduelle des bénéficiaires du plan, qui selon les estimations est actuellement de 9,4 à 11,4 ans.

Les ratios de dépenses et les engagements sont établis au moyen d'une évaluation actuarielle. D'après la dernière évaluation actuarielle qui remonte au 31 décembre 2009, l'Organisation a comptabilisé 100 pour cent de l'engagement actuariel au titre du plan d'indemnisation du personnel, tandis que les engagements actuariels au titre du Régime des indemnités de départ, du plan des indemnités de cessation de service et du plan d'assurance maladie après cessation de service sont imputés net des pertes non comptabilisées. Les variations des engagements reflètent l'évolution des coûts liés aux dépenses de service courantes et aux charges d'intérêts qui sont définis par les évaluations actuarielles ainsi que d'ajustements à la hausse ou à la baisse, dictés par la modification des hypothèses actuarielles et/ou par l'expérience.

Les dépenses courantes de service et l'amortissement des engagements non comptabilisés sont imputés aux dépenses sur la base des montants encourus.

Procédure d'arrondissement

Les états financiers sont établis en milliers de dollars des États-Unis.

Politique de consolidation

- Programme de travail de la FAO

Les états financiers consolidés sont présentés par segments: a) Fonds général et fonds annexes, b) Fonds fiduciaires et PNUD.

- Mutuelle de crédit de la FAO

La Résolution 37/75 de la Conférence stipule que la Mutuelle de crédit est partie intégrante de la FAO et prévoit ce qui suit: a) les fonds et les avoirs nets de la Mutuelle de crédit sont placés dans un compte spécial, qui sera administré indépendamment de tous les fonds et avoirs administrés par la FAO; b) toutes les dépenses de fonctionnement de la Mutuelle de crédit et toutes ses obligations financières résultant de ses activités sont imputables sur les fonds et avoirs de la Mutuelle; c) les statuts de la Mutuelle de crédit incorporent les clauses de sauvegarde de la situation de l'Organisation. Ces principes ont été dûment intégrés aux statuts de la Mutuelle de crédit. Les états financiers vérifiés de la Mutuelle de crédit ne sont pas consolidés, mais présentés séparément au Comité financier.

- Groupement d'achats de la FAO

Les activités et les fonds relatifs au Groupement d'achat sont définis à l'article XIII, Section 27, de l'Accord de Siège, qui reconnaît aux fonctionnaires i) le droit d'importer en franchise et sans être soumis aux prohibitions et restrictions sur l'importation et ii) par l'intermédiaire de la FAO, des quantités raisonnables, fixées conformément à une procédure à établir entre le Gouvernement et la FAO, de denrées alimentaires et autres articles destinés à leur usage et à leur consommation personnelle, et non à faire l'objet de dons ou de commerce. Les états financiers vérifiés du Groupement d'achats ne sont pas consolidés, mais sont soumis séparément au Comité financier.

3. Contribution des États Membres

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Contributions au Programme ordinaire	967 699	785 555
À ajouter: Contribution – Assurance maladie après cessation de service	14 100	14 100
À déduire: Montant pour le Fonds de péréquation des impôts	(11 600)	(5 900)
Total des contributions des États Membres	970 199	793 755

La résolution de la Conférence 3/2007 a approuvé des ouvertures de crédits totales de 929,8 millions d'USD à utiliser pour le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2008-09. Ces ouvertures de crédits, plus un montant de 14,1 millions d'USD destiné à financer l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service (AMACS), moins des recettes accessoires estimées à 5,0 millions d'USD, figuraient au budget comme devant être financées par les contributions des États Membres qui totalisaient 938,9 millions d'USD. Le total des contributions a donné lieu au recouvrement fractionné de 434 millions d'USD et de 371,4 millions d'euros (équivalant à 505 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,36 USD/1 EUR). Le montant des contributions effectivement mises en recouvrement, soit 970,2 millions d'USD, représente la différence entre le taux de change opérationnel moyen des Nations Unies, qui était de 1,44 USD/1 EUR au moment de la mise en recouvrement des 371,4 millions d'euros, et le taux de change établi pour le budget.

L'arrangement relatif au recouvrement fractionné des contributions a été approuvé en 2003 par la résolution de la Conférence 11/03 et appliqué pour la première fois aux contributions des États membres durant l'exercice 2004-05. Sur la base du total des contributions exprimées en USD, tel qu'indiqué dans l'État 1, environ 42 pour cent des contributions ont été recouvrées en USD et 58 pour cent en euros en 2008-0.

4. Contributions volontaires

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
a) Fonds général et fonds annexes:		
Dépenses d'appui	73 193	58 754
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Pays donateurs	752 819	584 643
Institutions donatrices	221 726	153 985
Projets multidonateurs	152 680	96 893
	1 127 225	835 521
Total des contributions volontaires	1 200 418	894 275

Les dépenses d'appui au titre du Fonds général et des fonds annexes désignent les recettes provenant des services d'appui fournis aux projets des fonds fiduciaires et du PNUD par le Programme ordinaire.

5. Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
a) Fonds général et fonds annexes:		
Dépenses d'appui	873	1 330
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	8 082	13 500
Total des fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	8 955	14 830

6. Activités cofinancées

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Programme de coopération FAO/Banque mondiale	25 279	25 226
Fonds international de développement agricole	3 817	3 535
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	632	557
Divers	314	3 030
Total des activités cofinancées	30 042	32 348

Les montants comptabilisés dans la rubrique « Divers » ci-dessus, comprennent les résultats d'activités exécutées conjointement avec la Banque africaine de développement et avec la Banque asiatique de développement.

7. Revenus accessoires

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
a) Fonds général et fonds annexes:		
Intérêts bancaires et intérêts sur dépôts à terme	2,740	11 204
Placements à court terme (perte) / revenu	(5 059)	3 339
Engagements de dépenses devenus caducs	5 090	3 607
Frais bancaires	(2 412)	(2 303)
Intérêts bancaires payés	(81)	(1 835)
Contribution de la Fédération de Russie	-	7 877
Autres	1 637	1 762
	1 915	23 651
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Virements d'intérêts aux donateurs	5 486	36 333
Total des recettes accessoires	7 401	59 984

8. Revenus des placements – Long terme

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Gains/(pertes) sur les placements – long terme	(15 418)	42 650

Le rendement net du portefeuille à long terme représente les revenus des placements, augmentés ou diminués respectivement des gains et pertes réalisés au cours de l'exercice biennal 2008-09. Le portefeuille des placements à long terme est constitué par les avoirs mis en réserve sur plusieurs décennies pour financer la part des engagements relatifs au personnel incombant à l'Organisation. Selon les directives actuelles en matière de placements à long terme, le portefeuille est constitué de 50 pour cent environ d'actions et de 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en euros tandis que les actions sont en USD.

Au cours de l'exercice biennal 2008-09, les revenus du portefeuille de placements à long terme se sont soldés par une perte nette de 15,4 millions d'USD due à la situation défavorable du marché.

9. Autres revenus accessoires nets

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Recettes du Programme de monnaies et médailles	977	984
Autres revenus	15 425	13 361
Total des autres revenus accessoires nets	16 402	14 345

Les autres revenus accessoires nets représentent le produit de la vente d'articles du Programme de monnaies et médailles, à savoir pièces de monnaie, médailles et articles cadeaux, le remboursement à l'Organisation de dépenses effectuées pour le compte de tiers et les contributions extrabudgétaires spéciales à l'appui direct ou en remboursement d'activités normatives financées par le Programme ordinaire.

10. Dépenses

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
a) Fonds général et fonds annexes:		
Rémunération du personnel	629 983	624 752
Autres dépenses de personnel	117 896	88 396
Voyages officiels	74 460	54 028
Dépenses générales de fonctionnement	68 163	56 060
Achat d'équipement de petit matériel et de matériel durable	71 463	32 466
Formation	12 575	8 129
Contrats	60 396	44 824
Divers	18 820	16 920
	1 053 756	925 575
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Rémunération du personnel	200 317	165 620
Autres dépenses de personnel	169 752	138 948
Voyages officiels	116 416	91 643
Dépenses générales de fonctionnement	64 298	52 512
Achat d'équipement de petit matériel et de matériel durable	327 239	218 768
Formation	48 604	31 540
Contrats	198 091	142 083
Divers	10 590	7 907
	1 135 307	849 021
Total des dépenses	2 189 063	1 774 596

Les dépenses relatives au Fonds général et aux fonds annexes comprennent les éléments suivants:

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Programme ordinaire	983 988	888 075
Programme de coopération technique avant ouvertures de crédits	68 595	35 556
Fonds spécial des produits d'information	678	1 062
Divers	495	882
Total de dépenses du Fonds général et des fonds annexes	1 053 756	925 575

Les dépenses au titre du Programme ordinaire comprennent 49,3 millions d'USD liés aux ouvertures de crédit au titre du PCT pour 2008-09; 15,9 millions d'USD de dépenses d'équipement associées au Chapitre 8 du Programme de travail et budget; et 19,8 millions d'USD de dépenses de sécurité associées au Chapitre 9 du Programme de travail et budget. Sont exclues des dépenses du Programme ordinaire, 22 millions d'USD de dépenses relatives à l'assurance maladie après cessation de service qui sont comptabilisées en charge aux fins de l'État IV mais viennent en déduction des obligations au titre de l'AMACS dans l'État II, aux fins d'information financière (voir aussi État IV).

11. Amortissement des obligations relatives au personnel

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Assurance maladie après cessation de service	-	45 445

Avant le 31 décembre 2007, la méthode de financement retenue consistait à limiter la part des obligations après la cessation de service du personnel qui étaient inscrites dans l'État II au montant des actifs effectivement mis en réserve pour assurer le financement de ces obligations. L'amortissement des obligations relatives à l'assurance maladie après cessation de service représentait la portion des engagements totaux comptabilisés dans l'État II, qui devait être couverte par les contributions des États Membres afin de parvenir au financement intégral de ces obligations d'ici 2027.

12. Pertes actuarielles

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Assurance maladie après cessation de service	17 165	-
Fonds d'indemnisation du personnel	2 650	-
Fonds des indemnités de départ	2 237	-
Total des pertes actuarielles	22 052	-

À compter du 31 décembre 2007, l'Organisation a modifié sa pratique comptable concernant les prestations après la cessation de service dans le cadre de l'effort global entrepris pour adopter intégralement les normes comptables internationales pour le secteur public. En conséquence, l'organisation a décidé d'utiliser la méthode du corridor pour comptabiliser les gains et pertes actuariels. Selon cette méthode, les gains et pertes actuariels excédant 10 pour cent de la valeur de l'engagement actuariel sont étalés sur la durée d'activité moyenne résiduelle des bénéficiaires, qui selon les estimations est actuellement de 9,4 à 11,4 ans. La FAO a opté pour cette méthode de préférence à la comptabilisation intégrale immédiate parce qu'elle atténue sensiblement l'importante variabilité du montant déclaré des obligations liées aux plans, découlant de facteurs externes tels que les mouvements du taux de change euro/USD ainsi que du taux d'actualisation, qui sont totalement indépendants de la volonté de la FAO et finissent généralement par se compenser dans le temps. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus représentent la part des pertes actuarielles totales au 31 décembre 2008, qui a été comptabilisée par plan en 2009. Le montant total des pertes actuarielles non comptabilisées au 31 décembre 2009 s'élevait à 328,4 millions d'USD. (voir note 23).

13. Charges d'intérêts liées aux obligations relatives au personnel

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Assurance maladie après cessation de service	80 051	-
Fonds d'indemnisation du personnel	2 002	-
Fonds des indemnités de départ	4 124	-
Indemnités de cessation de service	8 572	-
Total des charges d'intérêts liées aux obligations relatives au personnel	94 749	-

Les charges d'intérêts se montant à 94,7 millions d'USD représentent l'augmentation de la valeur actualisée des obligations totales enregistrées au cours de 2008-09.

14. Provisions pour contributions, montants à recevoir et autres avoirs

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Montants à recevoir	(154)	(4 116)
Encaisse et banque	12	(426)
Contributions en espèces des gouvernements	25	566
Fonds fiduciaires et PNUD	(6 417)	(466)
Total des provisions pour contributions, montants à recevoir et autres avoirs	(6 534)	(4 442)

Les provisions pour contributions, montants à recevoir et autres avoirs représentent le montant net des nouvelles provisions constituées au cours de la période pour couvrir les créances risquant de ne pas être totalement recouvrables, après déduction des montants qui ne sont plus nécessaires.

15. Placements

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Fonds fiduciaires et PNUD		
Placements à court terme	871 200	450 022
Total placements à court terme	871 200	450 022
Fonds général et fonds annexes:		
Placements à long terme affectés:		
Fonds de réserve du plan d'indemnisation	17 960	16 749
Indemnités de cessation de service	90 000	82 173
Assurance maladie après cessation de service	186 750	200 732
Total placements à long terme	294 710	299 654
Total des placements	1 165 910	749 676

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur de marché. Les titres relatifs aux placements à long terme sont détenus par le dépositaire, Northern Trust Company, et gérés par des gestionnaires extérieurs. Les portefeuilles de placements à long terme et à court terme sont considérés comme « négociables ». Selon les directives actuelles en matière de placements à long terme, le portefeuille est constitué de 50 pour cent environ d'actions et de 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en euros tandis que les actions sont en USD.

Comme les années précédentes, l'Organisation a mis en recouvrement en 2008-09 des contributions supplémentaires d'un montant de 14,1 millions d'USD affectées au financement de l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service. Les montants provenant de ces contributions supplémentaires sont affectés au portefeuille de placements à long terme en fonction des contributions globales des États Membres effectivement versées.

Gains/(pertes) latents sur placements	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Placements à court terme		
Valeur d'achat	870 772	452 195
Valeur boursière	871 200	450 022
Gain/(Perte) latent sur les placements à court terme	428	(2 173)
Placements à long terme		
Valeur d'achat	267 639	267 949
Valeur boursière	294 710	299 654
Gain latent sur les placements à long terme	27 071	31 705
Total des Gains latents sur les placements à court et long terme	27 499	29 532

Le gain latent de 0,4 millions d'USD sur les placements à court terme et le gain latent de 27,1 millions d'USD sur les placements à long terme ont été comptabilisés dans les réserves et soldes des fonds.

Par ses Résolutions 10/99 et 10/2001, la Conférence a approuvé, notamment, que i) tout revenu produit par les placements détenus au titre du Régime des indemnités de départ et du Plan d'indemnisation du personnel sera employé comme prévu initialement pour garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer les obligations respectives, ii) au cas où le revenu des placements du régime des indemnités de départ et du Plan d'indemnisation du personnel excéderait les besoins de ces fonds, l'excédent devrait d'abord, en principe, être mis en réserve pour couvrir les obligations en matière d'assurance maladie après cessation de service et ensuite les indemnités de départ. En 2008-09, les placements à long terme se sont soldés par une perte nette de 15,4 millions d'USD (contre un gain de 42,6 millions d'USD en 2006-07).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

16. Contributions à recevoir

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
a) Fonds général et fonds annexes:		
Contribution des États Membres	75 581	113 179
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	4 397	6 534
Fonds de roulement	63	133
Compte de réserve spécial	2 350	2 448
	82 391	122 294
b) Fonds fiduciaires et PNUD		
Contributions volontaires	4 800	6 197
Fonds reçus au titre d'un arrangement interorganisations	9 912	12 011
	14 712	18 208
Total des contributions à recevoir	97 103	140 502

17. Provisions pour retards de contributions

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Fonds général et fonds annexes:		
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2008 et 2006	15 115	179 043
Augmentation/(diminution) des provisions pour retards de contributions:	-	(160 956)
Contributions des États Membres		
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	(2 137)	(566)
Contributions au Compte de réserve spécial	-	(2 296)
Contributions au Fonds de roulement	-	(110)
Augmentation/(diminution) nette de la provision pour contributions	(2 137)	(163 928)
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	12 978	15 115
dont provision pour:		
Contributions des États Membres	8 405	8 405
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	4 397	6 534
Contributions au Compte de réserve spécial	151	151
Contributions au Fonds de roulement	25	25
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	12 978	15 115
Fonds fiduciaires et PNUD:		
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 et 2006	-	-
Provision pour contributions	6 883	-
Solde de clôture 31 décembre 2009 et 2007	6 883	-
Total Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	19 861	15 115

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Au 31 décembre 2009, la provision pour contributions des États Membres, contributions au compte de réserve spécial et contributions au fonds de roulement concernait uniquement un ancien État Membre (ex-Yougoslavie).

La diminution de la provision pour contributions de contrepartie des gouvernements en espèces reflète la diminution des montants liés à l'encours brut des contributions à recevoir (voir la note 16).

18. Montants à recevoir

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Montants à recevoir, avances et versements anticipés	33 870	35 451
Autres organisations faisant partie ou non du système des Nations Unies	6 817	11 526
Intérêts courus et autres	2 888	2 962
	43 575	49 939
À déduire: Provision pour montants à recevoir	(1 786)	(4 115)
Total des montants à recevoir	41 789	45 824

Les montants à recevoir, avances et versements anticipés au 31 décembre 2009 comprennent 10,1 millions d'avances à des membres du personnel sur leurs prestations accumulées au titre du Plan des indemnités de cessation de service (2006-07 – 14,9 millions d'USD). Le montant correspondant sera déduit des prestations finales dues à chaque membre du personnel à la cessation de service (voir la note 23 pour plus de détails).

Les montants à recevoir sont comptabilisés au net de la provision afin de faire figurer les soldes à leur valeur de réalisation nette.

19. Contributions reçues à l'avance

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
a) Fonds général et fonds annexes:		
Contribution des États Membres	405	62
b) Fonds fiduciaires et PNUD:		
Contributions volontaires	785 488	564 830
Total des contributions reçues à l'avance	785 893	564 892

Les contributions reçues à l'avance au titre des « Fonds fiduciaires et PNUD » constituent la partie des contributions volontaires reçues de divers donateurs qui n'a pas encore été utilisée pour la mise en œuvre des projets auxquels elles sont destinées. Les recettes au titre des projets des fonds fiduciaires et du PNUD sont comptabilisées au moment où la dépense est engagée et le solde des contributions reçues à l'avance est diminué d'un montant correspondant. Conformément aux accords avec les donateurs, tout montant non dépensé leur est redistribué.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les contributions reçues à l'avance sont conservées sous forme de placements à vue et à court terme et les intérêts échus sur ces soldes sont virés aux comptes des donateurs de fonds fiduciaires et du PNUD.

Les intérêts créditeurs issus du placement de contributions volontaires sur des dépôts à vue et à court terme et virés aux comptes des donateurs des fonds fiduciaires et du PNUD mentionnés plus haut, se sont élevés à 5,5 millions d'USD (2006-07 – 36,3 millions d'USD)

20. Engagements non liquidés

Les engagements non liquidés représentent des charges relatives aux services de personnel, ainsi qu'aux contrats passés et aux commandes en cours, à la date du 31 décembre 2009.

21. Montants à payer

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Décaissements sur le terrain	996	1 447
Régimes d'assurance médicale et de pension	4 081	2 818
Comptes fiduciaires du personnel	17 831	20 673
Autres montants à payer	9 870	13 254
Total des montants à payer	32 778	38 192

Les comptes fiduciaires du personnel représentent les fonds liés au fonctionnement du système d'affiliation du personnel au régime de prestations médicales et au régime d'assurance. Les fonds sont utilisés à des fins correspondantes, telles que le règlement des demandes de remboursement reçues après l'expiration des contrats médicaux et d'assurance.

22. Revenu différé

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 et 2006	68 595	35 556
À ajouter: contribution du Programme ordinaire 2008-09 concernant les crédits ouverts pour le Programme de coopération technique (2006-07)	103 412	95 703
À déduire: virement aux revenus au titre des dépenses afférentes:		
i) aux crédits du PCT 2006-07 (2004-05)	(68 595)	(35 556)
ii) aux crédits du PCT 2008-09 (2006-07)	(49 313)	(27 108)
Augmentation/(diminution) nette du revenu différé pendant l'exercice biennal	(14 496)	33 039
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	54 099	68 595

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Le Programme de coopération technique (PCT) a été lancé en 1976 afin de faciliter l'accès des pays membres aux compétences spécialisées de la FAO pour résoudre des problèmes urgents de développement dans les secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts et affronter les problèmes connexes liés au développement rural et aux aspects socioéconomiques.

Le PCT est une activité du Programme ordinaire financée par les contributions des États Membres. Les ouvertures de crédits couvrent deux exercices biennaux. La part des crédits non engagés lors du premier exercice biennal est comptabilisée en tant que revenu différé et peut être reportée pour être intégralement utilisée pendant l'exercice biennal suivant. Le revenu différé, tel qu'indiqué dans l'État II, représente la différence entre le montant total des ouvertures de crédits indiqué dans le Programme de travail et budget et les dépenses effectives. Toutes les sommes dépensées dans des monnaies autres que l'USD sont converties au taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.

23. Plans relatifs au personnel

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Versements au titre du Plan d'indemnisation	17 960	16 749
Indemnités de cessation de service	100 149	97 079
Indemnités de départ	58 231	29 177
Assurance maladie après cessation de service	934 525	576 142
Total Plans relatifs au personnel	1 110 865	719 147
À déduire: Pertes actuarielles non comptabilisées	(328 422)	-
Total Plans relatifs au personnel enregistré	782 443	719 147

Au 1^{er} janvier 2008, l'Organisation a adopté la méthode du corridor pour comptabiliser les gains et pertes actuariels. Selon cette méthode, les gains et pertes actuariels excédant 10 pour cent de la valeur de l'engagement actuariel sont étalés sur la durée d'activité moyenne résiduelle des bénéficiaires, qui selon les estimations est actuellement de 9,4 à 11,4 ans.

Sur le montant total de 328,4 millions d'USD qui a été reporté le 31 décembre 2009, 280,8 millions se rapportent à l'AMACS; 37,1 millions, au FICS; et 10,5 millions, au RID.

Le tableau ci-après fait apparaître le coût actuariel total, au 31 décembre 2009, des plans relatifs au personnel, après déduction des placements réservés à leur financement (voir résolutions 10/99 et 10/01 de la Conférence) et des avances versées aux fonctionnaires sur les versements dus à la cessation de service.

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Total plans relatifs au personnel	1 110 865	719 147
À déduire: Placements à long terme réservés, à leur juste valeur de marché	(294 710)	(299 654)
	(10 149)	(14 905)
À déduire: Avances sur les indemnités de cessation de service		
Total des obligations non financées au titre des plans relatifs au personnel	806 006	404 588

Versements au titre du Plan d'indemnisation

Les versements au titre du Plan d'indemnisation sont dus aux fonctionnaires et aux personnes à leur charge en cas de décès, accident ou maladie imputable au service et, dans certains cas, pour compléter les pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les versements au titre du Plan d'indemnisation font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est la méthode des coûts à l'année. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des prestations attendues, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 (et 2007), sont les suivantes:

	2009	2007
i) Taux d'actualisation annuel	5,9%	5,6%
ii) Taux général d'inflation	2,5%	2,5%
Valeur actuarielle présente des obligations au titre des prestations définies (000 USD)	17 960	16 749

Indemnités de cessation de service

Les indemnités de cessation de service sont des prestations versées au personnel des services généraux en poste au siège qui ont droit, lors de la cessation de service, à un versement équivalant à 1/12 du traitement annuel net final multiplié par les années de service entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 du traitement annuel net final multiplié par les années de service après le 1^{er} janvier 1991. Ces indemnités à la cessation de service font l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations et les taux de contributions recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des droits à prestations, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 (et 2007), sont les suivantes:

	2009	2007
i) Taux d'actualisation annuel	5,1%	5,6%
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	3,0%	3,0%
Valeur actuarielle présente des obligations au titre des prestations définies (000 USD)	100 149	97 079

Indemnités de départ

Les indemnités de départ sont constituées des prestations afférentes aux congés annuels accumulés, à la prime de rapatriement, aux indemnités de licenciement, aux coûts des voyages de rapatriement et aux frais de déménagement pour tous les ayants droit. Les indemnités de départ font l'objet d'un examen actuariel pour vérifier les engagements correspondants. La méthode d'évaluation utilisée est celle des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des droits à prestations, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 (et 2007), sont les suivantes:

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

	2009	2007
i) Taux d'actualisation annuel	5,8%	5,6%
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	3,0%	3,0%
Valeur actuarielle présente des obligations au titre des prestations définies (000 USD)	58 231	29 177

Assurance maladie après cessation de service

L'assurance maladie après cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires des anciens fonctionnaires et personnes à charge remplissant les conditions requises. Les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service représentent la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale des retraités couverte par l'Organisation et les droits à prestations après cessation de service accumulés à ce jour par le personnel en activité. L'assurance maladie après cessation de service fait l'objet d'un examen actuariel pour contrôler les obligations correspondantes et les taux de contribution recommandés. La méthode d'évaluation utilisée est celle du coût unitaire projeté au prorata de la durée de service. Les principales hypothèses actuarielles et la valeur actuarielle présente des demandes de remboursement attendues, envisagées dans la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2009 (et 2007), sont les suivantes:

	2009	2007
i) Taux d'actualisation annuel	5,4%	5,6%
ii) Taux d'inflation applicable aux traitements	3,0%	3,0%
iii) Taux d'inflation des frais médicaux (d'après les hypothèses au 31 décembre 2009, ce taux est de 6 % en 2010 et ensuite de 5 %. Au 31 décembre 2007, il était plafonné à 5 % pour toutes les années)	6%	5%
Valeur actuarielle présente des obligations au titre des prestations définies (000 USD)	934 525	576 142

24. Pensions

L'Organisation est membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des pensions de retraite, des prestations en cas de décès, des pensions d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse commune est un régime de retraite à prestations déterminées financé par capitalisation et les obligations de l'Organisation comprennent des contributions spécifiées à la Caisse au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies et toute portion d'éventuels versements compensatoires au titre de l'article 26 des Statuts de la Caisse commune. Ces derniers ne sont exigibles que si l'Assemblée générale a invoqué les dispositions pertinentes de l'article 26 après vérification de la nécessité de tels versements sur la base d'une évaluation de l'équilibre actuariel de la Caisse arrêté à la date d'évaluation. Au moment de la date de rédaction du présent rapport, ces dispositions n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale.

Les calculs actuariels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies reposent sur la méthode dite Open Group Aggregate. Le coût des prestations de retraite est imputé aux recettes de la Caisse de façon à étaler le coût ordinaire sur toute la durée de service des salariés, conformément aux conseils des actuaires qui effectuent une évaluation complète du plan de la période d'étalement tous les deux ans. Le plan expose les

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

organisations participantes à des risques actuariels liés aux salariés actuels ou anciens des autres organisations et il n'existe donc pas d'éléments cohérents et fiables permettant à une organisation affiliée d'établir pour son propre compte la répartition des obligations ainsi que les actifs et les coûts du régime de pensions.

La FAO, comme d'autres organisations affiliées, n'est pas en mesure d'identifier sa part de la situation financière et des performances sous-jacentes du plan avec une certitude suffisante à des fins comptables et n'a inscrit aucun de ces actifs ou engagements dans ses comptes de même qu'elle ne présente pas d'informations relatives au plan, telles que les hypothèses actuarielles, dans ses notes en bas de page. L'Organisation verse une contribution pour le compte de ses fonctionnaires (actuellement à la charge du participant et de la FAO à concurrence de 7,9 pour cent et de 15,8 pour cent respectivement de la rémunération considérée aux fins de la pension) et impute sa part de contribution au poste des dépenses de personnel. Les dépenses totales de l'Organisation au titre du plan de retraite, afférentes à l'exercice biennal 2008-09 se sont chiffrées à 111,2 millions d'USD (2006-07 – 102,4 millions d'USD).

25. Fonds de roulement

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Montant autorisé au 1 ^{er} janvier 2008 et 2006	25 678	25 395
Nouveaux États Membres	-	283
Montant autorisé au 31 décembre 2009 et 2007	25 678	25 678
Solde d'ouverture au 1^{er} Janvier 2008 et 2006	25 654	-
Virement net du/au Fonds général	-	25 197
Contributions des nouveaux États Membres	-	283
Diminution nette de la provision	-	109
Autres	-	65
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	25 654	25 654

Le Fonds de roulement a pour objet de faire des avances remboursables au Fonds général, en vue de financer les dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions au budget; de couvrir les dépenses de caractère exceptionnel qui ne peuvent être imputées au budget de l'exercice en cours; et de consentir des prêts aux fins que le Conseil peut autoriser dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, défini dans la Résolution 15/91, était à l'origine de 25 millions d'USD mais il est majoré des contributions au Fonds de roulement dues par les nouveaux États Membres.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**26. Compte de réserve spécial**

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Montant autorisé au 1^{er} janvier 2008 et 2006	46 490	38 285
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 et 2006	25 623	-
Différences de change lors de la conversion des devises	(6 663)	19 411
Virement net du/au Fonds général	-	10 316
Autre virement au Fonds général lié à l'augmentation non financée des salaires des services généraux	-	(6 400)
Total des virements du/au Fonds général	(6 663)	23 327
Sommes reçues des États Membres	-	-
Diminution nette de la provision	-	2 296
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	18 960	25 623

Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget dues à des fluctuations négatives de change et à des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa Résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif pour l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 46,5 millions d'USD en 2008-09. Le solde net des gains ou pertes de change est inscrit au Compte de réserve spécial.

27. Compte des dépenses d'équipement

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 et 2006	3 223	10 112
Ouvertures de crédit approuvées	20 378	4 725
Dépenses au titre du Chapitre 8 du Programme de travail et budget	(15 909)	(13 314)
Virements provenant d'autres chapitres	2 500	1 700
Augmentation (diminution) nette du compte de dépenses d'équipement durant l'exercice biennal	6 969	(6 889)
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	10 192	3 223

Le Compte de dépenses d'équipement, créé en vertu de la Résolution 10/03 de la Conférence, fait l'objet du Chapitre 8 du Programme de travail et budget et est régi par l'article 6.11 du Règlement financier.

Le compte de dépenses d'équipement sert à la gestion des activités comportant des dépenses en capital, c'est-à-dire des dépenses engagées pour des actifs corporels ou incorporels ayant une durée de vie utile supérieure à l'exercice financier biennal de la FAO et nécessitant

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

généralement un niveau de ressources dépassant celui des crédits ouverts dans le cadre de l'exercice biennal.

Les crédits du Chapitre 8 inutilisés à la fin de l'exercice financier sont virés au Compte des dépenses d'équipement et peuvent être reportés aux exercices suivants.

Au 31 décembre 2009, le solde du Compte des dépenses d'équipement comprend un montant supplémentaire de 2,5 million d'USD provenant d'excédents inscrits dans d'autres chapitres à la fin de l'exercice biennal, conformément aux décisions indiquées dans le document C2009/REP (voir aussi l'État IV).

28. Compte des dépenses de sécurité

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 et 2006	-	-
Ouvertures de crédit approuvées	23 420	-
Dépenses au titre du Chapitre 9 du Programme de travail et budget	(19 765)	-
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	3 655	-

Le compte des dépenses de sécurité, créé en vertu de la Résolution 5/2005 de la Conférence, fait l'objet du chapitre 9 du programme de travail et budget et est régi par l'Article 6.12 du Règlement financier.

Le compte des dépenses de sécurité a pour objet de gérer les activités comportant des dépenses de sécurité, à savoir: i) les dépenses relatives aux dispositions en matière de sécurité au siège et ii) les dépenses relatives aux dispositions en matière de sécurité sur le terrain, visant plus particulièrement à garantir la participation de l'Organisation au système de gestion de la sécurité des Nations Unies et à faire en sorte qu'elle respecte les mesures concernant la sécurité sur le terrain.

Les crédits du Chapitre 9 inutilisés à la fin de l'exercice financier sont virés au Compte des dépenses de sécurité et peuvent être reportés aux exercices suivants.

29. Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation

Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de réhabilitation (SFERA) a pour objet de permettre à l'Organisation de lancer sans délais les opérations d'urgence en participant aux activités interinstitutions d'évaluation des besoins et de coordination, en créant un groupe de la coordination des mesures d'urgence, en préparant un cadre programmatique et des projets, et en avançant les fonds requis lorsqu'une aide aura été promise par un donateur pour l'achat d'intrants.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

	2008-09 USD 000	2006-07 USD 000
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 et 2006	25 249	11 421
Mouvements du SFERA pendant l'exercice biennal:		
Contributions reçues des donateurs	15 719	33 371
Virement des remboursements de dépenses d'appui aux activités d'urgence provenant du compte de recouvrement des dépenses	6 885	14 228
Avances à des projets	(65 329)	(27 663)
Montants relatifs à des projets de fonds fiduciaires	(14 355)	(32 471)
Remboursement des avances	65 310	26 363
Solde de clôture au 31 décembre 2009 et 2007	33 479	25 249

30. Engagements conditionnelsTaxe municipale de Rome sur l'enlèvement des ordures

En vertu d'un « Atto di Conciliazione » avec effet au 14 juillet 2009, la FAO et la municipalité de Rome ont conclu un accord au sujet d'un litige de longue date concernant la facturation de la taxe d'enlèvement des ordures. En conséquence, la FAO a réglé ce litige en payant une somme totale de 2,5 millions d'euros (3,7 millions d'USD aux taux de change en vigueur). Sur le montant total payé, 1,8 million avait précédemment été réglé pour 2001 et 2002, tandis que le reliquat de 1,9 million a été imputé aux dépenses de l'exercice biennal en cours.

Conflits du travail et autres requêtes

Dans le cours de ses opérations normales, la FAO reçoit des requêtes relatives à des conflits du travail ou à des contrats. Le montant total de ces requêtes est de l'ordre de 2,3 millions d'USD. L'Organisation estime sans fondement les requêtes qui lui sont actuellement adressées et a l'intention de défendre dûment sa position dans toutes ces affaires. Bien qu'il soit peu probable que ces requêtes entraînent des obligations pour l'Organisation, celle-ci ne saurait exclure la possibilité que certaines aboutissent à un jugement en sa défaveur.

31. Autres informations**Matériel, mobilier et véhicules**

Le coût d'origine du matériel, du mobilier et des véhicules hors d'usage en fin d'exercice a été le suivant:

	2008-09	2006-07
	USD 000	USD 000
Fonds général et fonds annexes	59 076	66 709
Fonds fiduciaires et PNUD	70 149	62 668
Total matériel, mobilier et véhicules	129 225	129 377

Contributions volontaires en nature

Les locaux du Siège à Rome sont fournis gracieusement par le pays hôte, conformément à l'Accord de Siège. De plus, plusieurs États Membres fournissent des locaux aux bureaux de la FAO sur le terrain. Selon les estimations, la valeur locative marchande des locaux fournis à titre gracieux à l'Organisation au Siège et sur le terrain est respectivement d'environ 45,9 millions et 6,1 millions d'USD par an (2006-07 – 43,2 millions et 8,2 millions d'USD).

Monnaies non librement convertibles

Dans le cours normal de ses activités, la FAO est amenée à intervenir dans des zones où la monnaie locale n'est pas librement convertible. Selon la définition de la FAO, une monnaie non librement convertible est une monnaie pour laquelle il n'existe pas de marché ou pour laquelle la banque de la FAO est seulement vendeuse.

Au 31 décembre 2009, le solde des liquidités en monnaies non librement convertibles s'élevait à 7,9 millions d'USD (31 décembre 2007 – 5,7 millions). La FAO prévoit d'utiliser intégralement ces montants pour couvrir les besoins locaux de liquidités.

Échange de devises

Avec l'introduction de la mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation procède désormais à des échanges de devises (USD/EUR) en s'adressant à des banques de contrepartie autorisées, afin de financer les retards de règlements en euros des États Membres pendant l'exercice biennal. Au 31 décembre 2009, il y avait une position ouverte d'une valeur nominale de 25 millions d'euros, qui a été fermée le 19 janvier 2010. L'encours total des échanges de devises à leur juste valeur commerciale s'élevait à environ 0,8 million d'USD au 31 décembre 2009.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au
31 décembre 2009
(en milliers d'USD)**

État Membre	2006 & années antérieures	2007	2008	2009	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
Antigua-et-Barbuda	331	13	10	10	0	364
Argentine	3 567	0	0	1 586	0	5 153
Arménie	0	0	0	0	1 353	1 353
Azerbaïdjan	0	0	0	0	503	503
Bolivie	2	0	36	29	0	67
Botswana	0	0	0	38	0	38
Bulgarie	0	0	0	96	0	96
Burundi	0	0	0	0	33	33
Chili	229	582	433	0	0	1 244
Colombie	0	0	0	282	0	282
Comores	281	4	5	5	0	295
Corée, République de	0	0	0	6 110	0	6 110
Costa Rica	102	79	86	86	0	353
Côte d'Ivoire	15	26	44	44	0	129
Cuba	6	112	184	262	0	564
Djibouti	0	0	5	5	0	10
El Salvador	0	0	0	4	0	4
Espagne	0	0	0	6 471	0	6 471
États-Unis d'Amérique	1 826	0	0	22 495	0	24 321
Gabon	0	0	0	39	0	39
Géorgie	0	0	1 217	0	0	1 217
Grenade	0	0	0	5	0	5
Guatemala	0	0	56	86	0	142
Guinée	0	0	0	1	0	1
Guinée équatoriale	0	0	5	9	0	14
Guinée-Bissau	108	4	5	5	0	122
Guyana	0	0	1	3	0	4
Honduras	0	0	0	2	0	2
Îles Cook	0	0	0	5	0	5
Îles Salomon	56	0	0	0	0	56
Iraq	5 544	0	40	0	0	5 584
Jamahiriya arabe libyenne	0	74	0	135	0	209
Kirghizistan	873	4	3	0	0	880
Kiribati	2	2	0	0	0	4
Libéria	283	3	3	3	0	292
Madagascar	0	0	0	5	0	5
Mexique	0	0	0	5 470	0	5 470
Micronésie (États fédérés de)	0	2	3	3	0	8
Moldova	0	0	0	0	465	465
Monténégro	0	0	2	0	0	2

**Tableau I: Contributions au Programme ordinaire non acquittées au
31 décembre 2009
(en milliers d'USD)**

État Membre	2006 & années antérieures	2007	2008	2009	Versements par tranches exigibles dans les prochaines années	Total général
Nauru	8	3	3	3	0	17
Nicaragua	6	4	10	10	0	30
Niger	0	0	0	4	0	4
Nigéria	0	0	28	93	0	121
Ouganda	0	0	0	7	0	7
Ouzbékistan	0	60	0	0	0	60
Pakistan	0	0	3	285	0	288
Palaos	12	4	5	5	0	26
Paraguay	52	31	13	24	0	120
Pérou	0	294	378	378	0	1 050
Philippines	0	0	0	6	0	6
Pologne	0	0	0	1 056	0	1 056
Qatar	0	0	0	133	0	133
République dominicaine	145	137	116	116	0	514
Sainte-Lucie	0	0	0	5	0	5
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0	0	0	2	0	2
Sao Tomé-et-Principe	278	4	5	5	0	292
Seychelles	0	0	0	0	93	93
Sierra Leone	8	3	3	3	0	17
Somalie	354	4	5	5	0	368
Soudan	0	0	0	17	0	17
Tadjikistan	125	0	3	5	0	133
Timor-Leste	0	2	2	3	0	7
Tunisie	0	0	1	0	0	1
Turkménistan	463	21	29	29	0	542
Ukraine	0	0	0	218	0	218
Uruguay	0	0	0	58	0	58
Vanuatu	0	0	5	5	0	10
Venezuela (République bolivarienne du)	0	0	0	65	0	65
Yougoslavie 1990- 2000	8 405	0	0	0	0	8 405
TOTAL	23 081	1 472	2 747	45 834	2 447	75 581

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe I: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2008-09

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>
AFRIQUE				
Algérie	2	193	48	145
Angola	2	772	430	342
Bénin	5	1 575	860	715
Botswana	1	202	93	109
Burkina Faso	2	362	169	193
Burundi	3	961	795	166
Cameroun	3	719	185	534
Cap-Vert	3	738	413	325
Comores	3	781	454	327
Congo	2	571	263	308
Congo, Rép. dém. du	4	1 431	594	837
Côte d'Ivoire	2	350	149	201
Érythrée	4	1 534	586	948
Éthiopie	3	897	229	668
Gabon	3	830	76	754
Gambie	5	1 516	668	848
Ghana	1	500	502	(2)
Guinée	4	1 273	465	808
Guinée équatoriale	5	1 516	668	848
Guinée-Bissau	2	561	404	157
Kenya	3	1 045	173	872
Lesotho	2	571	111	460
Libéria	4	1 374	434	940
Madagascar	4	1 506	979	527
Malawi	3	1 035	618	417
Mali	2	698	603	95
Maurice	3	714	206	508
Mauritanie	1	94	64	30
Mozambique	4	1 361	700	661
Namibie	1	263	226	37
Niger	1	122	76	46
Nigéria	2	695	169	526
Ouganda	4	1 548	84	1 464
Région Afrique	13	3 724	1 885	1 839
République centrafricaine	1	500	517	(17)
Rwanda	3	827	606	221
Sao Tomé-et-Principe	2	363	259	104
Sénégal	2	629	200	429
Seychelles	2	352	308	44
Sierra Leone	4	1 325	1 149	176
Swaziland	1	72	66	6
Tanzanie, République-Unie de	1	500	505	(5)
Tchad	4	1 435	501	934
Togo	3	1 131	652	479

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2008-09

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>
Zambie	3	1 067	593	474
Zimbabwe	3	964	501	463
TOTAL AFRIQUE	131	39 811	19 648	20 163
ASIE				
Bangladesh	4	1 411	660	751
Bhoutan	2	681	758	(77)
Cambodge	4	1 544	420	1 124
Chine	4	1 370	354	1 016
Corée, Rép. dém. de	2	583	183	400
Inde	2	583	183	400
Indonésie	3	1 002	292	710
Kazakhstan	2	518	18	500
Malaisie	1	30	26	4
Maldives	3	620	252	368
Mongolie	4	1 399	598	801
Myanmar	4	1 164	678	486
Népal	3	1 270	984	286
Pakistan	3	1 223	714	509
Philippines	4	1 681	546	1 135
Région Asie-Pacifique	14	5 638	1961	3 677
République démocratique populaire lao	3	1 124	859	265
Sri Lanka	4	1 283	538	745
Thaïlande	3	867	109	758
Timor-Leste	1	200	124	76
Viet Nam	3	1 270	656	614
TOTAL ASIE	75	26 213	11 759	14 454
EUROPE				
Albanie	1	40	10	30
Arménie	3	1 130	562	568
Azerbaïdjan	2	490	135	355
Bosnie-Herzégovine	1	200	133	67
Croatie	1	200	0	200
Fédération de Russie	1	104	63	41
Géorgie	1	194	53	141
Macédoine, ex-République yougoslave de	2	493	121	372
Moldova, République de	3	842	571	271
Pologne	1	160	6	154
Région Europe	5	1 170	0	1 170
Serbie	3	725	69	656
Turquie	2	687	248	439
Ukraine	1	232	94	138
TOTAL EUROPE	27	6 667	2 065	4 602
TOTAL PROJETS MONDIAUX ET	4	1 402	370	1 032

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2008-09

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>
INTERRÉGIONAUX				
AMÉRIQUE LATINE				
Antigua-et-Barbuda	1	250	242	8
Argentine	2	579	180	399
Bahamas	2	436	342	94
Barbade	1	250	256	(6)
Belize	3	805	469	336
Bolivie	3	1 183	256	927
Brésil	1	234	81	153
Chili	2	702	309	393
Colombie	2	525	324	201
Costa Rica	2	530	274	256
Cuba	1	200	38	162
Dominique	2	293	279	14
El Salvador	3	555	193	362
Équateur	3	999	216	783
Grenade	1	250	248	2
Guatemala	1	105	50	55
Guyana	2	369	258	111
Haïti	1	75	8	67
Honduras	3	1 180	444	736
Jamaïque	2	449	339	110
Mexique	2	466	127	339
Nicaragua	2	799	686	113
Paraguay	2	569	89	480
Pérou	1	300	171	129
Région Amérique latine	13	5 170	639	4 531
République dominicaine	3	864	521	343
Sainte-Lucie	2	609	266	343
Saint-Kitts-et-Nevis	2	310	282	28
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2	355	316	39
Suriname	2	391	185	206
Trinité-et-Tobago	1	181	84	97
Uruguay	2	476	225	251
Venezuela (Rép. bolivarienne du)	1	283	73	210
TOTAL AMÉRIQUE LATINE	73	20 742	8 470	12 272
PROCHE-ORIENT				
Afghanistan	2	627	500	127
Djibouti	3	669	316	353
Égypte	2	405	370	35
Iran (République islamique d')	1	22	8	14
Jamahiriya arabe libyenne	2	271	8	263

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Annexe I: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2008-09

Pays	Nombre de projets	Budget	Dépenses	Solde
		<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>	<i>(en milliers d'USD)</i>
Jordanie	1	271	54	217
Kirghizistan	2	647	571	76
Liban	2	323	285	38
Maroc	2	376	186	190
Ouzbékistan	2	450	88	362
Région États arabes	4	1 105	1 065	40
République arabe syrienne	2	491	43	448
Soudan	2	624	449	175
Tadjikistan	2	589	230	359
Tunisie	3	834	310	524
Turkménistan	1	427	27	400
Yémen	2	587	550	37
TOTAL PROCHE ORIENT	35	8 718	5 060	3 658
PACIFIQUE SUD-OUEST				
Fidji	3	701	384	317
Îles Cook	1	79	44	35
Îles Marshall	1	52	26	26
Îles Salomon	2	267	42	225
Kiribati	1	250	218	32
Micronésie (États fédérés de)	1	80	0	80
Nauru	1	58	16	42
Palaos	1	31	0	31
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2	680	548	132
Samoa	3	590	345	245
Tonga	2	412	258	154
Tuvalu	1	284	0	284
Vanuatu	2	257	60	197
TOTAL PACIFIQUE SUD-OUEST	21	3 741	1 941	1 800
TOTAL	366	107 294	49 313	57 981
Ouvertures de crédits pour des projets 2008-09			103 412	
Total des dépenses			(49 313)	
Solde non engagé reporté conformément à l'article 4.3 du Règlement financier (État II)			54 099	

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe II: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers d'USD)</i>
AFRIQUE		
Afrique du Sud	3	192
Algérie	3	264
Angola	4	686
Bénin	3	382
Botswana	4	187
Burkina Faso	4	789
Burundi	3	571
Cameroun	5	1 060
Cap-Vert	2	403
Congo	3	257
Congo (Rép. dém. du)	4	485
Côte d'Ivoire	4	1 122
Érythrée	3	206
Éthiopie	3	741
Gabon	2	470
Gambie	3	243
Ghana	3	451
Guinée:	3	526
Guinée-Bissau	2	45
Kenya	5	1 557
Lesotho	3	736
Libéria	2	38
Madagascar	3	278
Malawi	5	935
Mali	1	452
Maurice	2	13
Mauritanie	4	848
Mozambique	5	864
Namibie	2	48
Niger	3	830
Nigéria	3	777
Ouganda	5	952
Région Afrique	18	3 414
République centrafricaine	3	416
Rwanda	3	522
Sao Tomé-et-Principe	3	390
Sénégal	3	852
Seychelles	2	167

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe II: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Dépenses <i>(en milliers d'USD)</i>
Sierra Leone	4	348
Swaziland	3	1 012
Tanzanie, République-Unie de	3	184
Tchad	1	52
Togo	3	372
Zambie	3	491
Zimbabwe	2	340
TOTAL AFRIQUE	155	25 968
ASIE		
Bangladesh	5	1 322
Cambodge	5	1 154
Chine	7	1 608
Corée, Rép. pop. dém. de	6	1 212
Inde	3	194
Indonésie	2	429
Kazakhstan	1	27
Maldives	1	56
Mongolie	5	1 289
Myanmar	3	708
Népal	5	1 482
Pakistan	3	220
Philippines	3	492
Région Asie-Pacifique	6	796
République démocratique populaire lao	3	630
Sri Lanka	3	535
Thaïlande	4	504
Timor-Leste	1	489
Viet Nam	4	768
TOTAL ASIE	70	13 915
EUROPE		
Albanie	2	379
Arménie	3	671
Azerbaïdjan	3	326
Bosnie-Herzégovine	1	206
Croatie	3	450
Géorgie	3	707
Kosovo	2	83
Macédoine, ex-République yougoslave de	1	83
Moldova, République de	3	352
Turquie	3	827

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Annexe II: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers d'USD)</i>
TOTAL EUROPE	24	4 084
PROJETS MONDIAUX ET INTERRÉGIONAUX	4	941
AMÉRIQUE LATINE		
Antigua-et-Barbuda	2	167
Argentine	4	365
Bahamas	2	154
Barbade	3	177
Belize	2	244
Bolivie	2	267
Brésil	3	583
Chili	3	204
Colombie	2	165
Costa Rica	2	392
Cuba	4	773
Dominique	3	176
El Salvador	2	243
Équateur	2	176
Grenade	4	142
Guatemala	1	7
Guyana	2	246
Haïti	4	797
Honduras	2	272
Jamaïque	1	68
Mexique	3	452
Nicaragua	5	808
Panama	4	587
Paraguay	2	597
Pérou	2	344
Région Amérique latine	13	2 538
République dominicaine	5	1 021
Sainte-Lucie	2	30
Saint-Kitts-et-Nevis	3	312
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2	144
Suriname	2	129
Trinité-et-Tobago	2	53
Uruguay	3	449
Venezuela (République bolivarienne du)	2	230
TOTAL AMÉRIQUE LATINE	100	13 312
PROCHE-ORIENT		
Afghanistan	2	459
Djibouti	2	139
Égypte	5	999
Iran (République islamique d')	4	696

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**Annexe II: État au 31 décembre 2009 des projets du Programme de coopération technique financés au titre des crédits ouverts pour 2006-07**

Pays	Nombre de projets	Dépenses
		<i>(en milliers d'USD)</i>
Jamahiriya arabe libyenne	1	138
Jordanie	2	169
Kirghizistan	3	394
Liban	1	217
Maroc	4	545
Oman	2	276
Ouzbékistan	3	259
Région États arabes	4	781
République arabe syrienne	4	1 268
Soudan	5	1 085
Tadjikistan	4	627
Tunisie	2	393
Turkménistan	1	56
Yémen	3	424
TOTAL PROCHE ORIENT	52	8 925
PACIFIQUE SUD-OUEST		
Fidji	1	114
Îles Cook	3	453
Îles Marshall	1	83
Îles Salomon	1	77
Kiribati	1	39
Micronésie (États fédérés de)	1	57
Nauru	1	66
Nioué	1	76
Samoa	1	38
Tonga	3	328
Tuvalu	1	50
Vanuatu	1	90
TOTAL PACIFIQUE SUD-OUEST	16	1 471
Recettes accessoires		(21)
TOTAL	421	68 595
Crédits ouverts pour 2006-2007		95 703
Dépenses au titre des crédits ouverts pour 2006-07		95 703



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)

www.fao.org



SIGNEZ LA PÉTITION POUR ÉLIMINER LA FAIM
WWW.1BILLIONHUNGRY.ORG